

ARRÊTÉ N° 62/2025

**Portant délégation temporaire et exceptionnelle des fonctions
d'officier d'Etat Civil à Monsieur STEFANO Frédéric
Du 22 au 28 décembre 2025 inclus**

Le Maire de VILLENEUVE LES BOULOC

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L.2122-32 ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26 Mai 2020 ;

Considérant qu'aucun adjoint ne sera disponible pour assurer la continuité du service et que les conseillers municipaux premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur STEFANO Frédéric, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, notamment en cas de décès

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié et affiché.

Une ampliation sera transmise à l'intéressé, à Monsieur le Procureur de la République et à Monsieur le Préfet.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc,
Le 30/10/2025

Pour le Maire empêché,
Jacques OF, 1^{er} Adjoint

